

INSCRIPTION A UN DPC

C'EST VOTRE 1ere INSCRIPTION A UN DPC : suivez les instructions ci-dessous, sinon, passez à l'étape suivante

1 - Allez sur le site <https://www.agencedpc.fr/>

2 - Cliquez sur "**professionnels de santé**" :

3 - Sur la page de bienvenue: dans la colonne de droite, cliquez sur « **créer un compte** »

4 - Remplissez les champs habituels mais vérifiez bien sur la page "**informations personnelles et professionnelles**" qu'ils disposent des bonnes informations en termes

- de spécialité

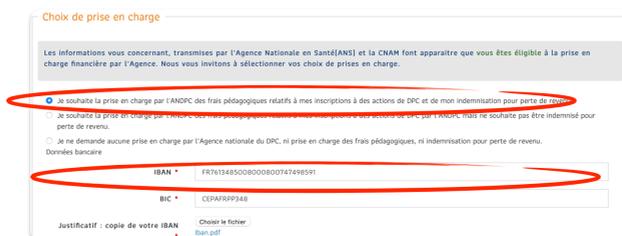
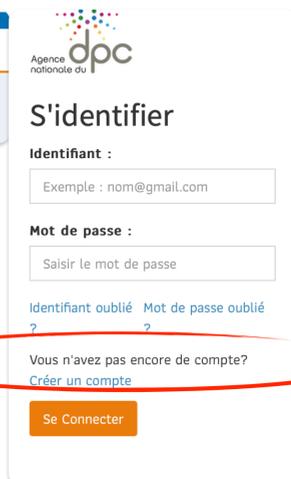
- de statut et d'exercice principal (surtout si vous vous êtes installés récemment)

C'est votre conseil départemental de l'ordre qui communique les données à l'ANS (Agence du Numérique en Santé) et c'est de cette ANS que viennent les informations de l'agence du DPC.

5 - Sur la page "informations financières", assurez-vous:

- d'avoir coché "**je souhaite la prise en charge de la formation et de la perte de revenus**"

- d'avoir inscrit RIB et IBAN **ET** d'avoir téléchargé votre RIB



VOUS AVEZ DEJA UN COMPTE SUR LE SITE AGENCEDPC.FR

1 - Allez sur le site <https://www.agencedpc.fr/>

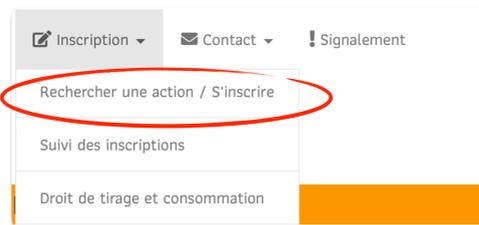
2 - Cliquez sur "**professionnels de santé**" :

3 - Sur la page de bienvenue: dans la colonne de droite, saisissez vos identifiants et mot de passe

4 - Sur la page suivante: cliquez sur "**inscription**" »

5 - Un onglet se déroule. Vous pouvez voir les heures qui vous restent en cliquant « Droit de tirage et consommation ».

Pour vous inscrire, cliquez sur « rechercher une action/ s'inscrire »



6 - Dans "référence de l'action": saisissez le numéro de DPC **89152425010**

7 - Sur la page de la formation qui s'affiche,, cliquez sur « **DETAIL** »

8 - Sur la page suivante, cliquez sur « **Liste sessions** »

9 - Sur la page de la session: cliquez sur "**S'INSCRIRE**"

10 - EN BAS, CLIQUEZ SUR « **VALIDER** »...Une page blanche va apparaître. Un mail vous préviendra dans la journée que vous êtes bien inscrit

